L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 17 AVRIL 1875. — 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN, 17 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par [illegible] de Fériet & Co., au coin des rues Orléans et Royale—café, installations, etc.

Par Chas. H. Reed, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, le nouveau marché, 3ème district, formant l'angle de la rue des Bons-Enfants et de l'Avenue Washington.

Par S. Guthealt, à Alger, McDonoughville, une vacherie.

Par O. Valeton, au No 20 de la rue Toulouse, vin rouge et vin doux.

Par Placide J. Spear, au coin des rues Bourbon et Conti—Vente continuée de Gages forfaits.

Par O. Valeton, au No 20 de la rue Toulouse—[illegible] Noilly Pratt & Co.

SPECTACLES.

Samedi 17 avril 1875.

OPÉRA—A midi, Dom Sébastien, le soir, la Traviata.

ST-CHARLES—A midi, Mme l'Archiduc.

ACADÉMIE—A midi et le soir, The Man from America avec J. J. Wallace.

Nouveau triomphe de Kellogg.

LE ROLE DES CONSERVATEURS.

W. P. Kellogg est décidément plus fort que l'ex-gouverneur Warmoth. Il s'est emparé du pouvoir par une usurpation tellement flagrante qu'il semblait hors de toute raison de croire qu'il pût s'y maintenir, et, cependant, il s'y est maintenu et y est plus solidement assis que jamais. Menacé par la victoire conservatrice de novembre dernier, il fait escamoter l'élection par des fraudes tellement grossières que le Congrès est obligé de s'émouvoir et d'intervenir. Cette intervention, qui devait replacer les choses en l'état où le scrutin les avait mises, eût rendu précaire la position de Kellogg. Il a trouvé moyen de la tourner à son profit et de faire consacrer par ses adversaires même, sa possession illégitime du pouvoir.

Mais cela fait, il ne s'en trouvait pas moins exposé pour l'avenir, à être inquiété par une majorité conservatrice imposante dans une Chambre qui a le pouvoir redoutable de mettre en accusation les fonctionnaires. M. Kellogg était, en outre, menacé d'insubordination dans son propre parti. Cet habile homme vient, du même coup, de ramener ses créatures à l'obéissance et de détacher de la majorité conservatrice une fraction assez forte pour faire d'abord, élire à la présidence de la Chambre, un candidat de son choix et pour contrôler la législation toutes les fois qu'il aura intérêt soit à empêcher une mesure contraire à ses projets, soit à en faire adopter une propice à ses vues.

M. Kellogg a eu, il est vrai, l'appui de Grant, la coopération de l'envoyé de celui-ci, M. Wheeler, l'influence du grand nom de Sheridan et le prestige non moins puissant pour convertir les consciences rebelles, d'un patronage presque illimité, mais, nous le répétons, il est très fort. C'est un adversaire qu'on a mal combattu jusqu'à présent et avec lequel il faut compter, car on ne s'en débarrassera pas facilement.

Le vote d'hier qui a placé M. Estilette au fauteuil, est, sans contredit, un triomphe pour M. Kellogg. Il est pour lui, à la fois une garantie et un pouvoir nouveau. Il nous reste à savoir l'usage que le gouverneur, par la grâce des baïonnettes et du compromis, entend faire de ce pouvoir.

Débarrassé de toute inquiétude et ayant ses coudées franches, M. Kellogg ne pourra plus prétendre que ses bonnes intentions sont rendues inutiles par "l'ignorance et l'inexpérience, d'un côté, et par l'intelligence et la malhonnêteté, de l'autre." Nous allons pouvoir juger ce qu'il y a au fond de ces intentions, ce que valent ces protestations en faveur des réformes. M. Kellogg est, de nouveau, maître de la situation: sur lui pèsera donc toute la responsabilité du bien et du mal qui sera accompli.

Le rôle des conservateurs qui sont restés fidèles à leur mandat et à leurs obligations, est tout tracé. Ils se trouvent en minorité devant la coalition récente de leurs collègues transfuges avec la masse des radicaux, coalition qui a déplacé la majorité. Ils doivent forcer la coalition à démasquer son jeu et son but, en pressant la présentation de toutes les mesures de réforme demandées par un peuple, de la volonté duquel on se joue impunément depuis sept ans.

Nous engageons donc nos amis à étouffer leur légitime indignation, à s'abstenir avec soin de soulever toute question et toute discussion politique irritante et à consacrer tous leurs efforts et toute leur attention à un travail pratique de législation utile. En faisant cela, ils rempliront le devoir impérieux envers leurs constituants et ils mettront le beau rôle de leur côté. S'ils ne réussissent pas dans leurs tentatives, ils auront mis en faute les coalisés, s'ils réussissent, ils auront le mérite de l'initiative et ils auront procuré au peuple quelque soulagement.

M. Kellogg et les autres meneurs radicaux, libéraux ou transfuges, qui ont conduit l'intrigue récente, croient peut-être être assurés de contrôler, à leur profit, les élections de 1876. Laissons leur cette illusion: elle pourra se dissiper en temps et lieu. A l'heure voulue, la question politique que ces hommes peu scrupuleux croient avoir résolue à leur satisfaction, sera posée à nouveau et le peuple qui a fait les élections de 1872, celles de 1874 et du 14 septembre, saura reprendre encore la direction de ses destinées. Les jours du régime radical sont comptés et aucune alliance hybride ne saurait lui survivre.

Que nos représentants prennent donc patience. Réduits à un rôle secondaire, ils peuvent, néanmoins, le grandir par la prudence et la sagacité qu'ils sauront y déployer. Qu'ils continuent donc à suivre la ligne droite du devoir et à revendiquer carrément et hautement les mesures de réforme propres à répondre aux vœux et aux besoins de la population. Le peuple saura répartir justement sa reconnaissance et distinguer plus tard ses vrais amis de ceux qui n'ont d'autre mobile qu'une ambition égoïste.

A VENDRE A L'ENCAN.—Une maison située dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet borné par les rues Rousselin, alley O'Reilly et Broad et l'Avenue St-Bernard. La maison est bonne pour ceux qui ne veulent pas mettre beaucoup d'argent dans une résidence. L'encan est pour demain, 17 avril, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale.

☞ En fait de meubles on n'a que l'embarras du choix, car lits, sideboards, sofas, fauteuils, chaises, etc., foisonnent dans tous les *furniture stores*. La difficulté est de trouver de bons meubles, à la fois solides et élégants, *à bon marché*. On peut aisément résoudre ce problème économique en s'adressant à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido. M. Hubbard, voulant se retirer des affaires, vend ses beaux meubles à prix réduits.

☞ On trouve au Robt. E. Lee Hat Store, à l'angle des rues Canal et Bourbon et à l'angle des rues Royale et St-Louis, des chapeaux de paille du dernier genre et à des prix modiques.

☞ Avec une piastre vous pouvez acheter une livre de bon thé mêlé, au dépôt de thé rue du Camp 5.

PRÉPARATIFS DE L'ALLEMAGNE.—Le gouvernement allemand fera faire sur le Rhin, pendant le mois d'avril, des exercices avec des canonnières cuirassées. Ce n'est qu'après que le résultat de ces exercices, qui commenceront à Cologne, aura été bien constaté, que ce gouvernement prendra une détermination sur la question de savoir si ce mode de défense doit être ou développé ou abandonné.

On sait que les nouveaux forts détachés autour de Strasbourg sont aujourd'hui terminés, mais le gouvernement allemand est résolu à ne pas s'en tenir là. Ainsi les forts au nord de la ville, à partir de Hausbergen jusqu'à Mundolsheim, seront reliés entre eux par un chemin de ronde fortifié. Le terrain nécessaire sera ces jours-ci acquis au moyen d'expropriations, et les travaux se feront pendant l'été.

Le nouvel Orateur.

M. Estilette, l'Orateur de la Chambre des représentants élu hier, est un des huit transfuges de la législature McEnery qui, dans la session de 1874, sont allés rejoindre la pseudo-législature Kelloggiste. On sait que cette désertion a fourni à M. Morton le principal argument de son discours sur les affaires de la Louisiane. Ceux qui s'en étaient rendus coupables, n'avaient pu avoir la moindre illusion à cet égard et ils savaient qu'ils seraient impuissants à faire aucun bien dans la Chambre. On les accusa, à l'époque, d'avoir fait leurs conditions avec M. Kellogg, car on ne pouvait supposer que c'était uniquement l'appât de leur salaire de représentants qui leur eût fait abandonner leur drapeau.

Grâce à la perfide influence du sénateur Anderson, le fraudeur du Bureau des Retours, l'homme aux $140,000, les conservateurs furent divisés dans la paroisse St-Landry à l'élection de novembre dernier, et les candidats d'une liste, dite démocratique, l'emportèrent sur ceux de la Ligue Blanche. M. Estilette, que son rôle dans la session de 1874, eût dû faire mettre à l'écart, fut du nombre des élus. Ses aspirations à la présidence datent de l'époque de l'élection, car nous nous rappelons que le *Journal des Opelousas*, organe officiel du parti républicain dans la paroisse, posa sa candidature comme acceptable aux républicains-conservateurs. Le *Courrier des Opelousas* répondit qu'il était impossible à cause de la surdité bien connue de M. Estilette qui le rend incapable de remplir ce poste d'une façon convenable.

Malgré ces antécédents qui devaient le rendre suspect aux conservateurs, M. Estilette fit cause commune avec ses collègues dans la journée du 4 janvier et vota, le 5, la résolution, adoptée à l'unanimité, de ne retourner à la maison d'Etat qu'avec l'organisation complète telle qu'elle était lors de l'expulsion et avec M. Wiltz comme Orateur. Mais, à partir du moment où M. Wheeler commença à ourdir l'intrigue ténébreuse qui vient d'aboutir à l'élection de M. Estilette comme Orateur, ce dernier se montra un des collaborateurs les plus zélés de M. Leonard et des autres meneurs du compromis. Il était infatigable, ardent et il a eu avec M. Kellogg avant, pendant et après le compromis de nombreuses conférences.

Dans les caucus qui ont eu lieu depuis quelques jours, M. Estilette a prononcé plusieurs discours contre l'élection de M. Wiltz comme Orateur, et dans le caucus d'avant hier soir, il s'est absenté avec ses partisans au moment du vote, afin de pouvoir se dégager de l'obligation, pourtant bien formelle, d'obéissance à la règle de la majorité.

M. Wiltz a été le choix du caucus conservateur par 37 voix contre 4 données à M. Hall et 4 votes en blanc. La minorité opposée au compromis s'était soumise de bonne grâce à la règle de la majorité; il y avait lieu de croire que les partisans de M. Estilette, suivant cet exemple, se rallieraient au choix de la majorité, pour ne pas diviser le parti conservateur.

Contrairement à tout ce qu'on était en droit d'attendre d'hommes élus pour représenter l'opposition au radicalisme, les partisans de M. Estilette ont déserté leur drapeau et ont voté avec la masse des radicaux.

La candidature de M. Estilette a été proposée par M. Murrell, un des hommes les plus tarés de la clique radicale et une vingtaine des membres du caucus conservateurs se sont joints aux 46 radicaux qui, suivant le mot d'ordre de Grant et de Kellogg et de leurs affidés, ont voté comme un seul homme pour le candidat qui leur avait été désigné malgré les promesses faites la veille par beaucoup d'entr'eux de voter pour M. Wiltz. Trois hommes de couleur, deux républicains et un fusionniste, ont seuls voté avec la majorité du caucus conservateur.

Quelques conservateurs de la ville qui n'ont pas eu le courage de leur opinion, ont d'abord voté pour M. Hall, puis ont porté leurs votes, après la victoire, sur le candidat heureux.

Il n'en est pas moins vrai que M. Estilette était en réalité le candidat du parti radical, puisqu'il courait contre le candidat régulier du caucus conservateur, contrairement à toutes les règles de parti et à une règle spéciale acceptée par lui et ses amis et appliquée à propos du compromis.

Toutes ces circonstances réunies ne sont pas en faveur du nouvel Orateur et ne sont pas de nature à nous donner une idée bien haute de son caractère. Un homme qui recherche dans ces conditions, au risque certain de diviser son parti, une place qu'il est physiquement incapable de remplir, fait preuve d'une ambition peu propre à inspirer confiance dans ses desseins.

Nous venons de dire franchement ce que nous savions de M. Estilette et son élection. Maintenant qu'il est élu Orateur, nous allons le voir à l'œuvre et nous le jugerons sur ses actes, sans aucun parti pris, bien que les moyens qu'il a employés pour se faire élire, nous fassent craindre que son élection ne soit que le premier acte d'une profonde intrigue politique, dont nous ne pouvons rien augurer de bon pour les destinées de notre malheureux Etat.

Le Message de M. Kellogg.

Nous reproduisons la partie du message de M. Kellogg relative aux amendements, au bill de conversion et à la dette.

L'avenir de l'Etat quand ces mesures seront garanties et quand l'harmonie et la paix seront rétablies, me paraît brillant de promesses. Chaque jour rend plus manifeste l'influence bienfaisante que les amendements constitutionnels, adoptés (?) à la récente élection, doivent certainement exercer sur la condition financière de l'Etat. Par suite de ces amendements, ni l'Etat ni les paroisses ne peuvent lever plus de quatorze mills et demi de taxes dans une seule année, excepté pour les écoles, et aucune législature, si extravagante et si corrompue qu'elle soit, ne peut dépenser plus que le montant que la taxe ainsi limitée peut rendre.

Les revenus de chaque année sont consacrés aux dépenses de cette année, et toutes les allocations dépassant les revenus sont absolument nulles. L'importance de cette disposition ne saurait être exagérée.

En 1865, 1866 et 1867, l'excédant des dépenses sur les revenus a été très grand. En 1869 et 1870, les recettes totales, pour le fonds général ont été de $3,239,595, et les dépenses totales de $4,976,515 laissant une dette flottante de $1 639,917 à prendre sur les revenus des années suivantes ou à ajouter à la dette consolidée de l'Etat. En 1871 et en 1872, les deux dernières années de mon prédécesseur, les recettes totales pour le même fonds ont été de $2,982,431, les dépenses totales de $5,595,664, laissant pour ces deux années une dette flottante additionnelle de $2,613,208 à couvrir de la même manière.

En 1873 et 1874, les deux premières années de mon administration, les recettes totales ont été de $3,214,479 et les dépenses totales de $3,229,517, constituant un excédant de dépenses sur les revenus de $15,030.

Pour l'année courante et les années à venir, en vertu des amendements constitutionnels auxquels j'ai fait allusion, il ne peut y avoir d'allocations valides dépassant les revenus et conséquemment, pas un dollar ne peut être ajouté à la dette publique, soit directement, soit indirectement par ce moyen. Ainsi se trouve supprimée une des principales sources d'où a surgi le rapide accroissement de la dette d'Etat depuis la guerre.

Une autre barrière est imposée par la loi de conversion et par l'amendement constitutionnel qui la ratifie, c'est qu'au fur et à mesure que la dette publique est réduite, le chiffre auquel elle est réduite devient la limite constitutionnelle de la dette, et cette règle doit rester en vigueur jusqu'à ce que toute la dette soit réduite à quinze millions, point au delà duquel elle ne pourra plus être augmentée.

(Suit un paragraphe dans lequel Kellogg fait son éloge et celui de l'amendement et ajoute un manuel compliment à l'adresse de ses amis.)

On a compris qu'un amendement de cette nature serait une barrière efficace contre une législation extravagante, venant de *l'ignorance ou de l'inexpérience* d'un côté et de *l'intelligence et de la malhonnêteté*, de l'autre.

Le peuple a endossé ces vues à la dernière élection, et maintenant que le fonctionnement pratique du système a été mis à l'épreuve, je suis convaincu [illegible] que la mesure adoptée est regardée généralement comme la seule qui ait pu prendre l'Etat [illegible] juste envers lui-même et ses créanciers.

Il est cependant, des modifications qui pourraient être faites avec avantage à la loi de conversion. Comme je l'ai dit dans [illegible], la [illegible] que les [illegible] qui sont [illegible] nouveaux Bons consolidés ne doivent pas [illegible] une majorité du Bureau annuel. Les obligations de l'Etat sont soumises pour être échangées.

Je recommande que la loi soit modifiée sous ce rapport, soit de la manière suggérée dans mon dernier message annuel soit de toute autre manière qui pourra paraître désirable. Je recommande, en outre, que la loi de conversion soit amendée de manière à permettre aux officiers de l'Etat et à tous les contribuables et citoyens de l'Etat de résister à la conversion de tous titres illégaux de dettes en produisant des preuves pour établir que ces titres sont défectueux et invalides.

Je suis heureux de pouvoir constater que la dette publique diminue promptement. Du plus haut point atteint pendant le terme de la présente administration, savoir $25,324,407 90, en 1873, elle a diminué comme suit:

Par rachat de 73 Bons échus..	$73,000 00
Par retrait d'anciens mandats,	1,106,000 00
Par échange de $3,627,400 de Bons consol. pour $4,289,000 de vieux Bons............	1,661,500 00
Par l'échange de $[illegible] de Bons consol. pour $[illegible] de vieux mandats...........	196,376 24
Réduction totale:......	3,036,976 24

Tandis que la dette publique a ainsi diminué, les taxes d'Etat, de ville et de paroisse, pendant la même période, ont été sensiblement réduites.

DOCUMENTS CONGRESSIONNELS.—Nous avons reçu hier une masse de documents congressionnels pour l'envoi desquels nous remercions le sénateur West.

☞ Avec 80 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

☞ Si vous voulez être élégamment coiffé, allez à la chapellerie du Robt. E. Lee.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Aujourd'hui, dernière représentation de *Dom Sébastien*, grand opéra de Donizetti, en matinée, au bénéfice des employés de la scène.

Ce soir Mlle Anna Vercken prend son bénéfice dans la *Traviata*. Nous n'avons pas besoin de rappeler les titres de notre première forte chanteuse à la bienveillance du public. La cause de Mlle Vercken se plaide d'elle-même, et elle est de celles qui ont un succès assuré d'avance.

Demain, pour le bénéfice des dames et messieurs des chœurs, on donnera la dernière représentation des *Huguenots*. M. Mayan a bien voulu concourir à une combinaison qui a pour but de donner un intérêt nouveau à l'exécution de cet opéra, et il a obligeamment consenti à remplir le rôle de St-Bris, et M. Van Huffles a consenti à se charger de celui de Marcel. M. Gadilhe, mû par un désir semblable, chantera les couplets de "Rataplan". MM. Chelli, Feitlinger, Méris, Mmes Téoni, Dumoulin, et Mlle Liegler concourront aussi à ce spectacle exceptionnel.

Les choristes ne méritent pas moins que les autres membres de la Société des Artistes, de voir leur bénéfice couronné de succès. Ils ont beaucoup fait pour maintenir le théâtre, dans un moment où il était menacé d'une chute irréparable.

Demain est le dernier dimanche de la saison théâtrale.

LES PETITES SŒURS DES PAUVRES.—La recette nette du concert donné le 31 mars dans la salle de St-Patrick au profit de l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres s'est élevé à $1,3[illegible]. Celles-ci nous prient d'être leur interprète auprès de toutes les personnes charitables qui ont prêté leur concours à la bonne œuvre et de leur transmettre l'expression de leur très vive gratitude. A M. et à Mme Isaacson dont l'initiative a eu un si heureux résultat, aux propriétaires de St-Patrick's Hall qui n'ont rien voulu recevoir pour l'usage de cette belle salle, à la presse dont l'appui désintéressé a si puissamment contribué au succès de l'œuvre, et enfin au public qui a répondu avec tant d'empressement à l'appel de la charité, les Petites Sœurs doivent de bien sincères remercîments et une reconnaissance que partagent les vieillards indigents qui trouvent dans leur hospice un asile contre la misère et la souffrance.

THÉATRE ST-CHARLES.—Miss Soldene de la troupe anglaise d'opéra-bouffe, a pris hier soir son bénéfice et le public, qui s'était porté en foule au théâtre St-Charles, lui a donné de nombreuses preuves de sa sympathie, sous forme de bouquets et de corbeilles de fleurs.

Il y aura une dernière représentation en matinée aujourd'hui.

C'est une véritable occasion pour ceux qui ne connaissent pas le dernier opéra-bouffe d'Offenbach, "Mme l'Archiduc."

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—L'affiche de ce théâtre annonce qu'on jouera "The Man from America" aujourd'hui, en matinée et le soir.

M. Wallace mérite qu'on aille le voir dans le rôle de George Francis Train.

☞ Nos lecteurs devraient essayer du café grillé qui se vend au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

☞ Si vous désirez la perfection en fait de café, achetez-le tout grillé et moulu rue du Camp No 5.

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours. Nous la vendons dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

—Les journaux de Barcelone annoncent que don Francisco et don Albert, second et troisième fils de l'infant don Enrique, duc de Séville, et petits-fils de l'infant François de Paule, duc de Cadix, ont fait, devant les autorités de cette ville, leur soumission au gouvernement d'Alphonse XII.

—I.—

Un tonique de rare mérite.—Il y a beaucoup de toniques, mais la plupart ne produisent d'autre effet que de stimuler artificiellement l'appétit. [illegible] organes digestifs sont faibles, parce que pareils stimulants poussent les malades à manger plus que l'estomac n'en peut digérer, ce qui aggrave le mal. Il y a, cependant, un tonique qui possède le rare mérite de donner de la vigueur et de la régularité aux opérations des organes digestifs. Les "Hostetter's Stomach Bitters" donnent un appétit bienfaisant, parce qu'ils disposent l'estomac à digérer [illegible] qu'il reçoit [illegible]. Ces "Bitters" facilitent [illegible] la digestion [illegible].

☞ Avec 80 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

☞ Achetez vos chapeaux d'été au Robt. E. Lee Hat Store, coin Royale et St-Louis ou coin Bourbon et Canal.

QUE LE PEUPLE PARLE!—Manhattan, Kan.,—R. V. Pierce, Buffalo, New York.—Mon cher monsieur.—Votre "ordonnance favorite" a fait à une femme immensément de bien. Elle a pris à peu près deux bouteilles, et depuis deux semaines elle se sent mieux qu'à aucune autre époque de ces deux dernières années. Plus de douleurs périodiques, plus de souffrances dans l'estomac comme celles qu'elle éprouvait depuis plusieurs années. J'ai tant de confiance dans ce remède que je puis le garantir à tous ceux qui souffrent et qui voudraient être soulagés à quelque prix que ce soit. [illegible] Sincèrement votre, &c. Geo. B. Whiting.

Mme E. R. Daly, Métropolis, Ills., écrit: "Dr. R. V. Pierce—[illegible] "remède favori" [illegible]."

Mary Ann Frisbie, Lebanon, Pa., écrit: "Dr. R. V. Pierce—[illegible] votre remède [illegible] ordonnances [illegible]."

L'ordonnance favorite du Dr. Pierce se vend chez tous les droguistes en général.

Législature de la Louisiane.

SESSION EXTRAORDINAIRE.

SÉNAT.

Séance du 16 avril 1875.

Le Président du Sénat appelle cette assemblée à l'ordre [illegible] prière d'usage.

On se dispense de la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

[illegible] message de la Chambre des Représentants.

M. Webb annonce qu'il présentera un bill pour exempter du paiement des taxes arriérées certaines [illegible] incendiés, [illegible] qu'un autre bill pour sauvegarder la Nlle-Orléans contre l'inondation.

Divers membres annoncent qu'ils présenteront: un bill pour réduire les taxes de ville;—un bill relatif aux Ecoles publiques;—un bill pour abroger la loi relative aux impressions publiques;—un bill relatif aux frais de cour;—un bill relatif aux nominations de députés faites par le shérif civil de la ville de la Nlle-Orléans;—un bill relatif aux administrateurs publics;—[illegible] la taxe du Parc.

M. Greene présente, ainsi qu'il en avait donné avis hier, un bill relatif à l'assessment et à la collection des taxes de la paroisse d'Orléans, de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des différentes paroisses de l'Etat, et fixant la fin de l'année fiscale au 31 mars, après l'année 1875.

M. Whitney s'oppose à la lecture du bill et demande la suspension du règlement pour référer le projet de loi à l'examen du comité des finances. La suspension du règlement [illegible] 19 voix contre 10.

[illegible] la paroisse Terrebonne, en appliquant cette somme au nettoiement du bayou Terrebonne. Référé au comité des Améliorations intérieures.

M. Kelly propose de faire demander au gouverneur communication des noms de toutes les personnes revêtues de fonctions publiques sans l'assentiment du Sénat.

M. Allain présente un bill pour venir en aide à [illegible] vétérans de 1814-15. Référé au comité des secours et pensions.

A midi et demi, le président descend du fauteuil et le cède à M. Brewster.

L'ordre spécial du jour appelle le bill concernant la charte de la ville que le gouverneur a frappé de son veto.

M. Young demande que l'on remette à une demi-heure plus tard la prise en considération, pour permettre à l'auteur du bill, M. Stamps, de se rendre au Sénat. M. Wharton combat cette proposition, qui néanmoins prévaut.

M. Kestis présente un bill relatif à la juridiction des cours [illegible] au comité judiciaire.

Un débat s'élève sur la question de savoir comment on procédera au sujet des divers bills référés au comité des affaires non terminées.

A 1 heure moins un quart le président monte de nouveau au fauteuil.

M. Whitney propose au Sénat de s'ajourner à lundi à midi. Cette motion est repoussée par 17 voix contre 10.

Le secrétaire donne lecture du rapport [illegible] l'adoption.

M. White s'oppose énergiquement; le rapport est très vague, dit-il, et il faut au Sénat un peu de temps pour l'examiner de près et vérifier les chiffres.

A 1 heure et quart le Sénat siège à huis-clos, un quart d'heure après les portes se rouvrent et la séance est reprise.

M. Stamps réclame la prise en considération du veto du gouverneur relatif au bill qui modifie la charte de la Nlle-Orléans.

Le bill est lu section par section, et un membre propose de renvoyer [illegible].

M. Burck [illegible] à cause de l'importance du projet de loi. M. Stamps répond que le bill était depuis trois semaines entre les mains du gouverneur et que les sénateurs avaient eu le temps de méditer à loisir. [illegible] dit-il, que les créanciers de la Nouvelle-Orléans, détenteurs d'obligations, dissentent du bill et ont décidé le gouverneur à le frapper de son veto.

La motion pour la remise est déposée sur le bureau.

M. Stamps ne croit pas que le système des bureaux, en fait d'administration municipale, convienne aux intérêts d'une ville, et il cite à ce propos l'exemple de ce qui s'est passé à New York où le bon Tweed a pu piller à son aise le trésor de la ville impériale. Si le bill passe en dépit du veto de notre gouverneur la Nlle-Orléans pourra opérer dans [illegible] une réduction de $300,000 à $400,000.

La proposition ayant été faite d'adopter le bill nonobstant le veto du gouverneur, l'appel nominal a lieu et donne 9 oui contre 21 non, de sorte que le veto du gouverneur est maintenu.

A 2 heures et demie le Sénat s'ajourne pour se réunir de nouveau demain, samedi, à midi.

CHAMBRE.

Beaucoup de monde hier à la Maison d'Etat, et dans la foule une grande excitation. Il s'agissait de l'élection de l'Orateur de la Chambre. Ce n'est pas là une chose extraordinaire, mais pour cette fois la question était devenue capitale par les passions qu'elle soulevait des deux côtés. Qui devait l'emporter du parti démocrate ou du tiers-parti comme on dit maintenant?

Il était midi un quart quand M. Hahn a appelé la Chambre à l'ordre, et 105 membres étaient présents.

Les républicains ont déposé beaucoup d'efforts pour faire retarder l'élection. Ils comptaient sur la 10e règle de la Chambre, qui porte que toute proposition pour révoquer un officier de la Chambre doit être précédée d'une notice de trois jours. [illegible] la 10e règle qui requiert qu'un jour de notice seulement soit donné pour une modification du règlement.

L'orateur décide contrairement; mais appel est fait et la Chambre prononce à la majorité de 60 contre 47 que la décision de l'orateur est erronée. Sur quoi la résolution est adoptée sans division.

Sur motion de M. Dumas, (coul. rép.), la Chambre procède à sa réorganisation par l'élection de l'orateur.

M. Murrell, (coul. rép.) nomme M. Estilette, (conserv. blanc de St-Landry) et fait précéder sa nomination par quelques remarques élogieuses. M. Murrell dit que la nomination a été faite suivant le désir de chaque républicain de la Chambre, blanc et noir, parce qu'ils pourraient obtenir de lui plus d'impartialité que de tout autre conservateur ou démocrate. M. Murrell élève très haut le caractère et le talent du candidat.

M. Young, (blanc cons.) appuie la nomination.

M. Keys, de Terrebonne, (couleur cons.) nomme Louis A. Wiltz, d'Orléans, et appuye brièvement la nomination. Il dit que le candidat possède les qualités nécessaires pour remplir les fonctions de président de la Chambre, et qu'on peut attendre de lui l'impartialité convenable. (On applaudit.)

M. Billieu, (blanc cons.) appuye la nomination.

M. Bailey, (blanc cons.) nomme M. Hall d'Orléans.

M. Sartain, (coul. rép.) nomme M. Hahn.

M. Hahn refuse la nomination.

Sur motion de M. Matthews trois assistants secrétaires sont nommés pour compter les votes. M. Kidd pour M. Estilette, M. Dupré pour M. Wiltz et M. Soner comme représentant les républicains.

Au début de l'appel le résultat est douteux et quand le vote donne à Estilette une majorité absolue d'un, ses amis trépignent de joie et font retentir les bureaux et le plancher.

Quand le dernier nom est appelé, plusieurs membres qui avaient voté blanc et pour M. Hall changent leur vote et le donnent à M. Estilette, et au moment où son élection est proclamée par M. Hahn, on applaudit de nouveau en dedans de la barre.

Voici le vote tel qu'il était avant les changements que nous venons de rapporter:

Pour Estilette.—Hahn, Armstead, Bichard, Blaffer, Butler, Baker, Carville, Floyd, Carmouche, Cousin, Carlos, Darr, Davidson, Devezin, Dickenson, [illegible], Getchard, Grant, Graham, Hall, [illegible] Kidd, [illegible] Lowell, [illegible] Meredith, Murrell, [illegible] Matthews, [illegible] McAlpin, Nuner, Parker, Pierson, Pike, Richardson, Randall, Ridgely, Ray, Rahy, Smith, Sutton, Sell, Southard, Soner, Stewart, Taplett, Thomas, Tenbroeck, Vidrine, Wilson, Webb, [illegible].

Pour Hall.—Bayley.—1

Pour Wiltz, Aldige, Booth, Byrne, Bower, Billieu, Lockett, Jeffries, Dupré, De Blanc, Dugas, Stafford, Oliver Edwards, R. P. Edwards, Elliott, Gilmore, Honoré, [illegible] Johnson de Lafourche, [illegible] Lafargue, [illegible] Franklin, Kerr, [illegible] Walker, [illegible] 37.

Pour Hall, Bailey, Blaffer, Meredith et [illegible]

[illegible]

Les changements ont été: MM. Hall et Smith, [illegible] Meredith, [illegible] Honoré.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Hier matin, vers une heure, il y avait bal dans le [illegible] de la rue Bienville, [illegible]

Tout à coup, l'attention de l'agent de police [illegible]

Le coroner DeBlanc a fait une enquête et a constaté les faits que [illegible] relater.

Triste accident.

Jeudi, vers minuit, John Connelly, âgé de trente ans et employé comme commissionnaire à l'Hôtel St-Charles, [illegible] John Connelly s'est fracturé la jambe gauche et a reçu des contusions très graves. Il a été transporté à l'Hôpital de Charité dans un état très alarmant.

Petit incendie.

Le feu a été découvert, à quatre heures, hier matin, dans une [illegible] au coin des rues Champs Elysées et Dauphine, appartenant à John Hubbard. La bâtisse a été partiellement consumée et les pertes se montent à [illegible] $30.

Accident.

Hier après-midi, vers cinq heures et demie, une petite fille, âgée de trois ans, qui jouait imprudemment sur la voie du chemin de fer urbain de la ligne de Tchoupitoulas, au coin des rues Constantinople et Tchoupitoulas, est tombée sous une des roues du char No 5 et a eu l'os de la cuisse droite fracturé.

Le surintendant de la ligne a assuré que ce triste accident [illegible] conducteur du char, qui n'a pu [illegible]

Nous croyons que souvent on fait porter à tort une dure responsabilité sur ces malheureux conducteurs, [illegible] Ce sont plutôt les parents qu'il faudrait blâmer [illegible] permettent à leurs enfants de courir librement dans les rues, [illegible] mille accidents.

Arrestations.

Hier après-midi, Henry Burke et James Donovan ont été arrêtés rue Tchoupitoulas, accusés d'avoir [illegible]

Bill Williams, alias Whisky Bill, a été appréhendé au corps, hier après-midi, au coin des rues Howard et Tchoupitoulas, [illegible]

Plus tard dans la journée, Félix Jones et une femme du nom de Betsy Harris ont été arrêtés [illegible]

Une servante [illegible]

Bridget Conners a été arrêtée, hier après-midi, et enfermée à [illegible] chez Mme Pastor, [illegible] le pour cinquante [illegible]

[illegible]

Autre [illegible]

B. Redler [illegible] préliminaire.

TEMPERATURE.—16 avril 1875. Thermomètre de C. Durand, [illegible]

6 A. M.	[illegible]
12 M.	[illegible]
3 P. M.	[illegible]
6 P. M.	[illegible]

Piano Pleyel.

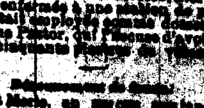

[illegible] LOUIS GRUNEWALD. [illegible] 11 avril.

Grand Festival de Pompiers, AUX FAIR GROUNDS. PROGRAMME. [illegible] GRANDE PARTIE DE BASE BALL [illegible] GRAND FEU D'ARTIFICE. [illegible]

Commercial Insurance Company of New Orleans. 130 [illegible] RUE DE LA COMMUNE [illegible]

A Vendre à l'Encan. [illegible]

BAINS REMPARTS. [illegible] Bains sulfureux et sulfuriques, BAINS CHAUDS ET BAINS FROIDS. [illegible]

ROBT. E. LEE, HAT STORE. [illegible]

AVIS. PALAIS DE FAIENCE, 128 - - rue du Canal - - 128. [illegible] 174 rue du Canal.

PIERRE SAMORINI, [illegible]

[illegible] MACHINES A COUDRE [illegible]

G. W. DUNBAR & SONS. [illegible] Spécialité de SIROPS DE FRUITS. CONSERVES, [illegible] Dixie Rye and Plantation [illegible]

Si vous cherchez la perfection dans le THE OU LE CAFE, ALLEZ AU Grand dépôt de Thé de la Chine ET DU JAPON. [illegible]

JOHN GEO. WAGNER, [illegible] Bottes, Souliers et Brodequins [illegible]

MEUBLES. E. M. & B. J. MONTGOMERY, Marchands de Meubles. [illegible] MEUBLES.

ENGRAIS. ENGRAIS! ENGRAIS! Engrais No 1 POUR CANNES A SUCRE. Engrais No 2 POUR LE COTON. Engrais pour Les Orangers et les autres Arbres Fruitiers. Fabriqué aux Abattoirs par le Blood Fertilizing Works. ENGRAIS. [illegible] Substance Fertilisante [illegible] BUREAUX, 47 North Peters Street. BLOOD FERTILIZER.

Collège Commercial de Bulhoup [illegible] rue du Canal. [illegible]

CIGARES, CIGARES, Faits par Millions, No 71, RUE DE CHARTRES. [illegible] F. HAEHNEL.

J. P. SARRAZIN, Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur. [illegible] NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Vor. MAIGNAN, NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE, SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU PAPE CLÉMENT, [illegible] 23 et 25 - - rue Bienville - - 23 et 25.

A. ROCHEREAU & CO., Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne, COMMISSION MERCHANTS, WINES, BRANDIES, SARDINES, &c. [illegible] New York. [illegible] New Orleans.

Tournoi d'Orthographe pour Dames. DANS LA SALLE GRUNEWALD [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible]

En débarquement [illegible] 500 PANIERS [illegible]

Honduras [illegible]

$50, $100, $500, $1000, [illegible] ALEX. FROTHINGHAM & CO. [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S. [illegible]

La célèbre Mme Léonce [illegible]

Le "Harris European Express" [illegible]

Avis. [illegible]

Maison établie en 1836. CASSIDY & MILLER, Voiliers. [illegible] RÉPARATIONS PROMPTES. [illegible]

1600 Balles de Jute. [illegible]

Gages. Gages. Gages. [illegible]

A louer à bon marché. [illegible]

MAISON J. GALINIER, RUE ROYALE. [illegible] OUVERTURE Des marchandises de modes, de Printemps et d'Eté. [illegible]

PRINTING EUREKA OFFICE [illegible] STREET

Restaurants, Hôtels, &c. ST-JULIEN HOTEL, [illegible] NEW YORK. [illegible]

Restaurant des Quatre-Saisons [illegible]

ST. GERMAIN & AUGUSTE [illegible]